

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
12 DECEMBRE 2019

DATE d'AFFICHAGE
24 DECEMBRE 2019

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 37
Présents : 30
Votants : 36

L'an deux mille dix-neuf,

le 17 décembre à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au Village Vacances à Arzal en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mmes Colette BENOIT, - Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Jean-François BREGER, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Guy DAVID, - Christian DROUAL, - Jean-Louis GACHE, - Mmes Emmanuelle GONCALVES, - Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Pierre PRAT, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Mmes Régine ROSSET, Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : MM. Joseph BROHAN, - Daniel BOURZEIX, - Alain DANIEL, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Jean-Claude FOUCAUT, - Bertrand ROBERDEL, - Mme Christine SAVARY.

M. Joseph BROHAN donne pouvoir à M. Michel CRIAUD

M. Alain DANIEL donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE

Mme Béatrice DENIGOT donne pouvoir à M. Alain GUIHARD

M. Jean-Claude FOUCAUT donne pouvoir à Mme Maryvonne TATARD

M. Bertrand ROBERDEL donne pouvoir à Mme Régine ROSSET

Mme Christine SAVARY donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse CABON

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Marie-Odile JARLIGANT a été élue Secrétaire.

DELIBERATION N°172-2019 – FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET ANNEXE ZONE DES BUTTES (412)

M. Guy DAVID, Vice-président en charge des finances rappelle que, par délibération n°59-2019 du 2 avril 2019, le Conseil Communautaire a adopté le budget primitif 2019 du budget annexe Zone des Buttes.

Il précise qu'il convient de procéder à un ajustement de crédits budgétaires nécessitant une décision modificative de ce budget. En effet, des ventes non réalisées ayant été inscrites au budget primitif, il convient d'ajuster les crédits ouverts pour la comptabilisation des stocks finaux de terrains :

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
605 - Achat de matériel, équipements et travaux	-7 000	7133 Variation des en-cours de stocks	+3 000
Chapitre 011 Charges à caractère général	-7 000	Chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	+3 000
		7015 Ventes de terrains aménagés	-10 000
		Chapitre 70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	-10 000
Total Dépenses de Fonctionnement	-7 000	Total Recettes de Fonctionnement	-7 000
Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
3355 Travaux	+3 000	1641 Emprunts en euros	+3 000
Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	+3 000	Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	+3 000
Total Dépenses d'Investissement	+3 000	Total Recettes d'investissement	+3 000

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** la Décision Modificative n°1 du budget annexe Zone des Buttes (412), telle que présentée ci-dessus.

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le 20/12/19

Le Président,

